RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00384
Numéro SIREN : 809 841 166
Nom ou dénomination : ABC Auto 38

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2022 sous le numéro de dépôt B2022/001027

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bilan simplifié

N° 2033-A
(Applicable à compter du 31/12/2017)

Cliquez pour obtenir une aide à la saisie du formulaire

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case ☐

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			
Immobilisations incorporelles - Autres			
Immobilisations corporelles	12 400	5 139	7 261
Immobilisations financières (1)			
TOTAL I (5)	12 400	5 139	7 261
2 - ACTIF CIRCULANT			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production			
Stocks marchandises	2 602		2 602
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (2) clients et comptes rattachés			
Créances autres (3)	1 868		1 868
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	1 836		1 836
Charges constatées d'avance			
TOTAL II	6 306		6 306
TOTAL GENERAL (I + II)	18 706	5 139	13 567

B - PASSIF	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - CAPITAUX PROPRES	
Capital social ou individuel	500
Écarts de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves réglementées	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	
Report à nouveau	12 818
Résultat de l'exercice	249
Provisions réglementées	
TOTAL I	13 567
2 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
TOTAL II	

B - PASSIF	NET EXERCICE CLOS EN N
3 - DETTES	
Emprunts et dettes assimilées (4)	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4)	
Produits constatés d'avance	
TOTAL III	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**13 567**

RENVOIS

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		(4) Dont dettes à plus d'un an	
(2) Dont créances à plus d'un an		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	

2065 2065-BIS **2033-A** 2033-B 2033-C 2033-D 2033-E 2033-F 2033-G 2059-H 2059-I 2069-RCI 2468 ANNEXLIB01

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Compte de résultat simplifié de l'exercice

N° 2033-B
(Applicable à compter du 31/12/2020)

Cliquez pour obtenir une aide à la saisie du formulaire

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION				Exercice N
Ventes de marchandises		dont export et livraisons intracommunautaires		
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		13 026
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires		1 002
Production stockée *(variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)*				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				6 000
Autres produits				150
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		**20 178**

CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises *(y compris droits de douane)*			
Variation de stock *(marchandises)*			-2 602
Achats de matières premières et autres approvisionnements *(y compris droits de douane)*			4 003
Variation de stock *(matières premières et approvisionnements)*			
Autres charges externes			12 790
	dont crédit-bail mobilier		
	dont crédit-bail immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés			2 251
	dont TP/CFE, CVAE	2 251	
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			1 007
Dotations aux amortissements			2 480
Dotations aux provisions			
Autres charges			
	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		
	Total des charges d'exploitation (II)		**19 929**

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) **249**

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Produits et charges divers	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)		
		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes *(art. 217 octies)*	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles *(art. 39 quinquies D)*	
	Impôts sur les bénéfices (VII)		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			**249**

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	249	
Réintégrations de l'exercice		
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires *(art. 39-4 CGI)* et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Réintégrations diverses		
dont intérêts excédentaires des comptes-courants d'associés		
dont écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM		
Loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option — dont part de loyers dispensés de réintégration *(art. 239 sexies D)*		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		

SAS ABC AUTO 38

Société par actions simplifiée

Au capital de 500 (cinq cents) euros

Siège social : 28 Rue Diderot – 38400 St Martin d'Hères

Siret 809 841 166 000 14

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 12 mai 2021

L'an deux mille vingt et un

Le douze mai

A dix heures.

Les associés de la société par actions simplifiée ABC AUTO 38 au capital de 500 euros divisés en 100 parts sociales, dont le siège social est à 38400 Saint Martin d'Hères, 28 Rue Diderot, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été faite par Monsieur Faouzi BENLATRECHE, Président, conformément aux statuts.

Sont présents ou représentés:

- Monsieur Faouzi BENLATRECHE 85 parts sociales, numérotées de 1 à 85 ;
- Monsieur Jean Luc VACHERON 10 parts sociales, numérotées de 86 à 95 ;
- Monsieur Alain Galtier 5 parts sociales, numérotées de 96 à 100

Soit au total 3 associés présents ou représentés, totalisant 100 parts.

Monsieur Faouzi BENLATRECHE préside la réunion. Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2020 ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- la feuille de présence.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2020 en totalité au compte "report à nouveau" qui de la somme de 249.37 euros, se trouve porté à la somme de 13567.48 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.